



07-09-2013

Continental / Good Year, il n'y a que la lutte

Conti

Une victoire au goût amer pour les « Conti » dont les licenciements ont été invalidés.

Les Prud'hommes de Compiègne ont annulé le licenciement de 683 ex-salariés de Continental à Clairoux. Le tribunal a reconnu qu'il n'y avait pas de motif économique aux licenciements et que « **la crise** » ne pouvait être un motif de licenciements. Les Prud'hommes ont également reconnu que le reclassement n'avait pas été respecté et que l'accord de 2007 **signé par la CFTC** qui faisait passer les horaires de 35 heures à 40 heures « **pour sauver l'entreprise** » n'a pas été respecté. Les 683 « Contis » vont toucher des indemnités allant de 20 000 à plus de 100 000 Euros, Continental devra également rembourser à Pôle Emploi 6 mois d'allocation chômage pour chaque salarié. Comme le disaient aux médias plusieurs ex-salariés, toutes les indemnités ne remplaceront pas notre emploi perdu, la décision de justice arrive trop tard, l'entreprise étant fermée. Actuellement seuls 300 « Conti » ont retrouvé un emploi, quelques uns en CDI, la majorité en CDD ou en intérim. On ne compte plus les dépressions, les divorces, les problèmes liés à l'alcool que vivent les salariés licenciés. Il faut savoir qu'aujourd'hui beaucoup d'ex « Conti » sont arrivés en fin de droit et ne touchent plus que 15,90 Euros par jour ou sont au RS.

Le représentant de la CGT Xavier Mathieu résume amèrement « il y a eu trop de dégâts. C'est comme pour un assassinat : on ne récupère pas la personne que l'on a perdue mais on est content de voir les bourreaux condamnés ».

Good Year

L'exemple « Continental » démontre la justesse de la lutte menée par les « Good Year » depuis 7 ans. La justice condamne régulièrement les employeurs de sites qui licencient sans justification économique mais ne donne pas aux instances représentatives des salariés les moyens d'intervenir en amont afin d'empêcher les licenciements.

Le gouvernement doit voter une vraie loi pour interdire tout licenciement dans les entreprises et les groupes qui font des bénéfices. Cette loi promise par Hollande et Montebourg aux

salariés sur le parking Good Year a été sacrifiée sur l'autel du profit par nos gouvernants sociaux-démocrates actuels.

La santé financière d'une entreprise s'entend au niveau groupe et reste une épine dans le talon d'Achille de la direction Good Year. **En 2013 le groupe va battre le record des résultats de bénéfices nets (181 millions de dollars au 2^{ème} trimestre 2013) contre 85 millions de dollars un an plus tôt.**

La lutte sociale menée par les Good Year et leur syndicat CGT se double d'une lutte juridique : le mercredi 4 septembre 2013, le CHS/CT d'Amiens Nord a assigné en référé la direction du groupe France au TGI et demande une suspension du projet de restructuration du site, sachant que la direction ne veut pas fournir les informations légales au cabinet désigné par le CHS/CT. Le délibéré a été fixé au 20 septembre.

Une nouvelle audience s'est également tenue au TGI de Nanterre afin de faire suspendre le plan de licenciement sachant qu'un transfert clandestin d'activité est prouvé au niveau européen. Délibéré le 24 septembre.

Les « Good Year » seront également présents le 10 septembre de 4 h 00 du matin à 22 h 00 le soir pour le blocage de la Zone Industrielle avec les autres entreprises en lutte pour la défense des retraites.

Ce même jour un départ en bus est prévu pour Versailles où la Cour d'Appel devra prendre position sur le plan de licenciements en cours contesté par les salariés.

Communistes soutient sans réserve la lutte exemplaire menée par les « Good Year » depuis 7 ans et continuera à populariser leur combat. Seule la lutte de classe sans concession peut changer le cours des prétentions des capitalistes aidés par le gouvernement socialiste au détriment de la population de notre pays.

Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas que l'on perd.

www.sitecommunistes.org